

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} FEVRIER 2024 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 14
de votants : 17

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne - RIANI Carlo – GAYCHET Marie – LIEVAIN Pierre-Olivier – KOCHANYJ Aline - PRUZSINA Françoise - POTIER Marc – SBERNARDORI Thierry - MICHALSKI Brigitte - NOCCHI Raymond - STACHOWIAK Simon- MARTEAU Wioletta - FASANO Hervé – BOEMO Sylviane

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne
Mr TAKACS Michel donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry
Mr KILIANSKI André donne pouvoir à Mr LIEVAIN Pierre-Olivier

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie
Mr CHMIEL Denis

Monsieur Hervé FASANO est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h36.

PROCES VERBAUX SEANCES DU 27 NOVEMBRE 2023 ET DU 7 DECEMBRE 2023

Le conseil est invité à se prononcer sur les PV des deux derniers conseils municipaux.

En l'absence de remarques, les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Commission « Fêtes & Cérémonies ». La commission est actuellement en réflexion sur la 80^{ème} commémoration de la Libération de TUCQUEGNIEUX, le 5 septembre 2024 et qui sera fêtée le dimanche 8 septembre 2024. Monsieur LIEVAIN, vice-président de la commission, informe qu'il n'y aura pas de militaires, car ils sont déjà pris par d'autres commémorations ailleurs à la même période, ainsi que par les Jeux Paralympiques. Un repas payant sera proposé. Madame Le Maire explique que la commission continue à travailler sur l'organisation de cette commémoration et pourra apporter plus d'informations lors du prochain conseil. Monsieur LIEVAIN explique qu'il faudra l'implication d'un maximum de personnes, afin de pouvoir réaliser cette manifestation.
- ❖ **Information** : Actualité du SIRTOM. Le syndicat a communiqué sur les obligations concernant la loi sur le compostage. Il distribue des composteurs. Il faut se déplacer au siège du SIRTOM à JARNY pour en demander un, car il faut signer un document et justifier de sa domiciliation. Aussi, l'agent du SIRTOM explique l'utilisation du composteur. Une communication sera faite dans le bulletin à ce sujet.

DOSSIERS DE DEMANDES DE DETR

Il est proposé au conseil de déposer les trois demandes de subventions DETR 2024 suivantes (30% par dossier) :

- remplacement des fenêtres et de la porte de secours de la salle municipale : 27 078,00 €HT ;
- remplacement des portes d'entrée de la mairie : 25 308,00 €HT ;
- réfection de la rue de La Hayée et parking Potence : 120 105,69 € HT

A l'unanimité, le conseil accepte de déposer des demandes de subventions et de réaliser ces investissements.

DEPENSES NOUVELLES

Des dépenses nouvelles d'investissement sont nécessaires. Afin de pouvoir payer les prestataires avant le vote du budget, le conseil est invité à valider leur règlement par une délibération détaillant ces dépenses.

- Facture à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut (CPH) concernant le reversement de la taxe d'aménagement et s'élevant à 4 118,65 € TTC ;
- Facture à Amazon Business concernant l'acquisition d'un destructeur de documents et s'élevant à 139,99 €TTC ;
- Facture à ECOCUISINE concernant l'acquisition d'une cuisine équipée pour la salle communale « Kibboutz » et s'élevant à 6 500,00 €TTC ;
- Facture à SAT concernant l'acquisition d'une clôture pour l'école élémentaire Albert Lebrun et s'élevant à 6 216,00 €TTC ;

A l'unanimité, le conseil approuve le règlement de ces dépenses nouvelles avant le vote du budget.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES FESTIVITES 2024

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge de tous les frais (boissons, représentations théâtrales, séance de cinéma, fleurs, friandises, toasts, transports, etc...) résultant des diverses fêtes organisées dans la commune au cours de l'année 2024. A savoir :

- Réception du Personnel Territorial, Enseignants, Commerçants, Artisans, Agriculteurs et Associations (Noël, Nouvel An),
- Réception écrivains bibliothèque,
- Médaille d'honneur Communal,
- Départ en retraite, mutations, et départs volontaires,
- Opération de nettoyage de printemps,
- Fête de carnaval,
- Fête de la Paix,
- Fête du Patrimoine,
- Journée de la Femme,
- Anniversaire du 19 mars 1962 – Cessez le feu en Algérie
- Journée des Déportés,
- 1er Mai
- 8 Mai,
- Fête des Mères,
- Fête de la Musique,
- Fête de la Saint Jean,
- 14 Juillet, 15 août
- Fête patronale Village - Marine

- 6 heures de Tucquegnieux,
- 5 Septembre – Libération de Tucquegnieux,
- 25 septembre – Commémoration des Harkis
- 11 Novembre,
- Repas des Anciens,
- Fête Omnisports,
- Noël de Joie,
- Inaugurations,
- Saint Nicolas et fête de Noël dans les écoles – Sortie des Ecoles : séances de cinéma – théâtre – piscine
- Arbre de Noël des Enfants du Personnel,
- Expositions diverses,
- Noces d'Or, de Diamant,
- Acquisition et plantation d'un arbre à chaque naissance enregistrée dans les registres de la commune,
- Evènements Familiaux du Personnel et des membres du Conseil Municipal (décès, mariage, naissance...),

A l'unanimité, le conseil approuve la prise en charge des frais des festivités 2024.

Madame MICHALSKI demande si les Fêtes Patronales se dérouleront à la Marine ou au Plateau. Madame Le Maire répond que les lieux ne sont pas modifiés. Monsieur LIEVAIN soulève la question de savoir quand organiser la Fête du 15 Août qui tombe un jeudi. Il faut attendre les réponses des forains.

Madame PRUZSINA informe qu'il y aura un changement de formule concernant les jeux des enfants, le 14 juillet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'Association « France Palestine Solidarité » de VILLERUPT nous a fait parvenir une demande de subvention.

A l'unanimité, le conseil décide de lui verser 100 €.

Le Comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle nous a fait parvenir une demande d'aide, qui peut être sous la forme d'un bon d'achat, comme les autres années.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner un bon d'achat de 50 € à ce Comité.

Par ailleurs, certaines subventions votées en 2023 n'ont pas été versées aux associations qui ont envoyé un dossier complet. Il est proposé de les leur verser cette année.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser ces subventions initialement prévues sur 2023, ainsi que 500 € pour l'Association Les Fléchettes Tucquenoises, considérant leur animation lors de la Fête à La Marine.

Monsieur STACHOWIAK informe que l'Association des Fléchettes est disposée à organiser la Fête à La Marine. Madame Le Maire demande si d'autres associations ont informé de leur participation aux festivités. Monsieur LIEVAIN répond qu'il y aura « Histoire de Mine ». Madame PRUZSINA informe que La Chaise Musicale ne souhaite plus coordonner les autres associations, mais juste participer.

Madame Le Maire remarque que les forains sont de moins en moins nombreux et ont eu beaucoup moins de monde l'année dernière.

ECOLES – ENFANCE/JEUNESSE

Point sur les différents sujets d'actualité pour les écoles :

- Fermeture d'une classe de l'école maternelle Louise Michel à la rentrée 2024/2025. L'inspection de l'éducation nationale a informé qu'il y aura certainement une fermeture de classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine, compte tenu des effectifs très bas. En effet, 66 élèves sont attendus. Il y aurait donc trois classes et non plus quatre.

- Dans le cadre du plan vigipirate, la gendarmerie a demandé à ce que l'école primaire soit bien fermée. Ainsi, la pose d'un grillage a été commandée.

- Travaux prévus : mettre une peinture caoutchouc sur le sol des toilettes extérieurs ; pendant les vacances de février, une salle de classe de maternelle va être repeinte et le sol rénové ; la porte du bâtiment Hélène Boucher sera revernie.

- Madame KOCHANYJ soulève le sujet de la sécurité aux abords de l'école élémentaire. En effet, des véhicules s'arrêtent au milieu de la route. Madame Le Maire dit qu'il faut mettre un mot sur « ONE », afin de sensibiliser les parents à ce problème de sécurité. Madame PRUZSINA dit que cela a déjà été fait auparavant. Madame KOCHANYJ dit que dans certaines communes, la circulation est interdite aux heures d'entrée et sortie des écoles.

TRAVAUX

Point sur les différents travaux en cours et à venir au sein de la commune.

- Travaux d'extension de l'école maternelle Louise Michel : les intempéries ont freiné les travaux, mais maintenant cela va mieux. Tout devrait être terminé pour juin.

- Il y a plusieurs trous à reboucher dans les rues communales. Cela sera fait quand le temps le permettra.

- Il y a eu une panne de chauffage très importante, privant de chauffage des locataires du 24 décembre 2023 au 10 janvier 2024. En effet, il y avait une fuite sur le circuit. Il a fallu la détecter et la réparer. Il y a actuellement d'autres fuites, sur les réseaux de chauffage d'autres bâtiments, mais elles ne sont pas assez importantes pour pouvoir détecter leur provenance. Il y aura des recherches au printemps.
Les tuyaux sont vieux, il risque donc d'y avoir de plus en plus de fuites.

- Monsieur LIEVAIN soulève le problème de la régularisation du chauffage. En effet, dans certaines salles communales il fait très chaud. Il demande la possibilité de mettre des robinets thermostatiques. Pour pouvoir le faire, il faut couper le chauffage. Cela pourra donc être fait aux beaux jours.

RAPPORT ANNUEL 2022/2023 SPL ORNE THD

La SPL ORNE THD nous a fait parvenir son rapport d'activité annuel. Il est consultable en mairie.

A l'unanimité, le conseil prend acte de ce rapport.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL ORNE THD

ORNE THD nous informe vouloir valoriser ses moyens techniques et humains. Pour cela, il va y avoir une fusion/scission avec la SAS OMEGA. Ainsi, des capitaux d'une personne morale de droit privé vont entrer dans son capital. Ses statuts vont donc changer et la SPL va devenir une société d'économie mixte.

Les conseils sont invités à se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Madame Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes avec ORANGE, qui propose d'installer la fibre jusqu'au bout chez les particuliers. La Commune a donné son accord.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil approuve la modification des statuts.

DISSOLUTION DE LA SPL IN-PACT GL.

Créée en 2018, cette société avait pour but d'écartier le risque financier qui pesait sur le centre de gestion dont une partie des missions, les activités facultatives, pouvaient être considérées comme relevant du secteur concurrentiel. Finalement, cet outil juridique est inadapté et n'a plus lieu d'être. Les communes adhérentes sont appelées à se prononcer sur la dissolution.

A l'unanimité, le conseil approuve la dissolution de la SPL IN-PACT GL.

RAPPORT ANNUEL 2022 DU SEAFF

Comme chaque année, le SEAFF nous a fait parvenir son rapport annuel. Il est disponible dans le bureau de la secrétaire général. Le conseil est invité à en prendre acte.

A l'unanimité, le conseil prend acte de ce rapport.

MOTION RELATIVE A LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le SEAFF a délibéré le 15 novembre 2023 en faveur de l'instauration d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle. Néanmoins, lors de ce comité syndical et à l'unanimité, il a été proposé aux communes adhérentes de transmettre un modèle de motion :

Dans un contexte de crise, le Gouvernement a décidé la mise en place obligatoire d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière. Concernant le troisième versant de la Fonction Publique Territoriale, celle-ci est facultative car laissée à la libre administration des collectivités.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de mettre en place cette prime.

Cependant, il a décidé de voter une motion qui sera transmise aux instances de l'Etat et aux parlementaires concernés pour souligner que :

- Dans leur principe d'application, les décrets d'application de cette prime exceptionnelle constituent une inégalité pour les agents des différentes collectivités ;

- Celle-ci instaure une concurrence malsaine entre les collectivités elles-mêmes et entre les fonctions publiques ;

- Aucune aide de l'Etat n'est prévue pour compenser cette prime dans la Fonction Publique Territoriale ;

- Par son application inégalitaire, cette prime contribue davantage à réduire l'attractivité des métiers de la Fonction Publique Territoriale ;

- Le principe de la libre administration des collectivités semble à géométrie variable selon les sujets ;

- Les collectivités territoriales endossent le mauvais rôle ou se retrouvent dans une impasse (lorsque le budget ne le permet pas) ;

- Les agents de la Fonction Publique Territoriale sont tout autant méritants car confrontés aux insultes et agressions des populations en situation de plus en plus difficile et des usagers de plus en plus exigeants.

Madame Le Maire explique qu'il est de plus en plus difficile de recruter dans les collectivités.

A l'unanimité, le conseil décide de prendre cette motion.

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES MINIERES POUR UNE REFORME PROFONDE DU CODE MINIER

Nous avons reçu le mail suivant, du Président de l'Association des Communes Minières de France, proposant une motion de soutien aux communes minières :

« Les besoins gigantesques de la transition écologique, énergétique et numérique, ouvrent une « nouvelle ère minière » pour répondre à la demande croissante de matières premières et d'énergies, ainsi qu'aux enjeux géopolitiques et de souveraineté sur les minéraux critiques et stratégiques.

A l'échelle de l'Union européenne, cela se traduit par un plan de développement de l'industrie minière avec une diversification de l'approvisionnement, ainsi que l'objectif de productions minières européennes d'au moins 10% de la consommation annuelle en 2030.

En France, le Président de la République a annoncé un « grand inventaire des ressources minières » dans le cadre de la « planification écologique » présentée en septembre 2023.

Pourtant, le Gouvernement n'a engagé qu'une réforme partielle du Code Minier, sans concertation avec les territoires ni véritable ambition sur les enjeux miniers d'hier et de demain, notamment sur les sujets majeurs de « l'après-mine » et de la « fiscalité minière ».

Si notre Association défend depuis longtemps l'ouverture de nouvelles mines, les lacunes profondes du Code minier exonèrent l'État de ses responsabilités sur les dégâts du passé et les risques à venir inhérents à toute exploitation.

De plus, la création d'un modèle minier du 21ème siècle exige une révision profonde de la question fiscale pour une redistribution plus juste des richesses créées aux collectivités locales et le financement du régime des responsabilités et d'indemnisation de « l'après-mine », tant sur les exploitations d'hier que celle de demain.

Parce que les territoires sont les premières victimes du refus de l'État d'assumer ses responsabilités et de la persistance d'une injustice fiscale, l'Association des Communes Minières de France a lancé une campagne nationale pour l'adoption d'une motion de soutien aux communes minières.

Au 22 décembre 2023, 30 collectivités locales ont voté une motion de soutien, dont le Conseil régional Grand-Est, les Conseils départementaux de l'Allier, de Moselle, du Pas-de-Calais et du Rhône, ainsi que 25 communes de métropole.

Aussi, je réitère mon appel pour l'adoption de cette motion de soutien, sur le modèle ci-joint, et à nous la faire parvenir afin de montrer au Gouvernement la mobilisation des élus locaux et nationaux pour l'engagement d'une véritable réforme à la hauteur de ce dossier majeur. »

Jean-Pierre KUCHEIDA,
Président de l'Association des
Communes Minières de France,
Député et Maire honoraires

Monsieur STACHOWIAK dit que « l'Après-Mine » n'est pas terminé, il y en a encore pour quelques décennies.

A l'unanimité, le conseil décide de prendre cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK
Maire de TUCQUEGNIEUX



Hervé FASANO
Secrétaire de séance